

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : Mairie - 36 Grande Rue - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Tél. Bureau 02 38 97 89 23 - Tél. Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

Page 1/12

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 15 MARS 2018

L'an Deux mil dix huit, le 15 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 6 Mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, en Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : MM. BEAUDOIN D. - FUJS F. - DUMAS D. - GIRBE D. -  
LELIÈVRE G. - PETITIMBERT P. - QUILLÉVÉRÉ.  
Mme BURGEVIN C.

Absents excusés : M. LANCELOT G. (*ayant donné pouvoir à Mme BURGEVIN C.*)  
Mme ABSOLU B (*ayant donné pouvoir à M. FUJS F.*)  
M. THIERRY A.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN C.

### **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 16 JANVIER 2018**

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 16 JANVIER 2018, lequel est adopté à l'unanimité.

### **RAPPORT ANNUEL 2017 DE L'EAU POTABLE (D06)**

En application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pour la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement,

En référence à la circulaire NOR DEV/0/08/10872/c des Ministères de l'Ecologie, de l'Intérieur et de la santé du 28 avril 2008, et à la circulaire préfectorale du 14 mai 2008, relative à l'établissement d'un rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) de l'eau et de l'assainissement des autorités compétentes,

Ce rapport annuel doit être présenté et approuvé au Conseil Syndical et aux Conseils Communaux des Communes membres du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, ACCEPTE le rapport 2017 présenté dans son intégralité.

### **RAPPORT ANNUEL 2017**

(selon décret n° 2007-675 du 2 mai 2007)

#### **1° SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

##### ***Présentation du territoire desservi***

Le service est un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) assurant la production, la protection du point de prélèvement, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable.

Le service est exploité en régie.

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : Mairie - 36 Grande Rue - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Tél. Bureau 02 38 97 89 23 - Tél. Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...  
D06

Page 2/12

## **Indicateurs descriptifs des services**

### - Principaux points de prélèvement :

1 forage à Saint-Maurice sur Fessard, lieu-dit "La Justice".

1 forage à Chevillon sur Huillard, lieu-dit "Le Ratibeu".

### - Nature des ressources utilisées :

Ces forages captent des eaux souterraines (eaux des calcaires de Beauce et de la craie).

### - Débit nominal en m<sup>3</sup>/h :

Forage "Le Ratibeu" : 85 (Chevillon sur Huillard)

Forage "La Justice" : 150 (Saint Maurice sur Fessard).

### - Nombre d'habitants :

Le Syndicat dessert 4 communes : CHEVILLON sur HUILLARD (1 373 h.) - SAINT MAURICE sur FESSARD (1 201 h.) - VILLEMOUTIERS (479 h.) - VIMORY (1 186 h.) soit **4 239 Habitants**.

Il existait 2 091 compteurs au 23 Mars 2017, répartis comme suit :

- . 726 compteurs d'eau => Chevillon sur Huillard (dont 15 abonnés de Lombreuil)
- . 584 compteurs d'eau => Saint Maurice sur Fessard.
- . 255 compteurs d'eau => Villemoutiers.
- . 526 compteurs d'eau => Vimory.

- Le linéaire de réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 175,10 kilomètres se décomposant ainsi :

- . 59.9 km => Chevillon sur Huillard
- . 45.3 km => Saint Maurice sur Fessard
- . 29.7 km => Villemoutiers
- . 40.2 km => Vimory

## **Indicateurs financiers**

Il n'existe pas de tarification forfaitaire.

1) **Le prix du m<sup>3</sup> d'eau 2017 est de 0,64 € HT** pour tous les abonnés, assujetti à une T.V.A. de 5.5 % (selon délibération D19 suite à réunion de Conseil Syndical du 14 Novembre 2016).

### 2) Facturation :

2 factures sont établies dans l'année selon *Annexe 1 (2 pages)*, soit :

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : Mairie - 36 Grande Rue - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Tél. Bureau 02 38 97 89 23 - Tél. Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...  
D06

Page 3/12

. 1er semestre (du 1<sup>er</sup> Avril année N-1 au 31 Mars année N) :

**Part fixe abonnement du compteur.**

. 2ème semestre (du 1<sup>er</sup> Octobre année N-1 au 30 Septembre année N) :

**Consommation de l'année totale de référence.**

Il n'existe pas de rémunération de service public.

Le prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est le suivant :

$$\frac{[(0.64 \times 1.055 \%) + 0.082 + 0.420] \times 120 + (48.00 \times 1.055 \%)}{120} = \mathbf{1.599 \text{ €}}$$

Où :

- 0.64 € représente le prix unitaire H.T. au m<sup>3</sup> assujetti au taux de TVA à 5.5 %.
- 0.082 € représente la taxe de prélèvement de ressource en eau de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- 0.420 € représente le taux de la taxe de lutte contre la pollution domestique applicable pour les 4 Communes (à multiplier par le volume d'eau).
- 48.00 € correspond au prix unitaire d'abonnement de compteur Ø 20 mm (N° 2) assujetti au taux de TVA à 5.5 %.
- Le montant non proportionnel est de 38.5 % (soit  $\frac{48.00}{0.64 \times 120 \text{ m}^3 + 48.00}$ )

## **Autres indicateurs financiers**

Les recettes d'exploitation autres que les factures d'eau sont des prestations proposées aux abonnés : nouveaux branchements, ouverture et fermeture de compteur, déplacement de compteur (imputation à l'article 704 de la nomenclature M49 abrégée).

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service est de 2 jours.

## **Indicateurs de performance**

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est de 96.15 % (Une analyse avec présence de 3 bactéries coliformes à 36°C le 17.10.2017 par rapport aux 26 prélèvements sur l'année).

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 100 %.

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : Mairie - 36 Grande Rue - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Tél. Bureau 02 38 97 89 23 - Tél. Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 4/12

D06

Pour la qualité de l'eau, consulter le site : <http://solidarites-sante.gouv.fr>.

**NOTA** : la dureté de l'eau (indicateur demandé pour l'utilisation des lave-linge, lave-vaisselle ...) correspond au titre alcalimétrique complet.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 100 %.

Pour l'année 2017, les deux forages ont produit **265 124 m<sup>3</sup>** d'eau, soit :

- 168 564 m<sup>3</sup> pour le château d'eau de Chevillon sur Huillard.
- 96 560 m<sup>3</sup> pour le château d'eau de Saint Maurice sur Fessard.

**224 053 m<sup>3</sup>** ont été consommés par les abonnés (facturation du 01.10.2016 au 30.09.2017), dont :

- 5 915 m<sup>3</sup> de fuites réseaux après compteur et l'utilisation de :
- 3 700 m<sup>3</sup> pour les purges et les lavages de châteaux d'eau,
- 1 092 m<sup>3</sup> pour bornes de défense incendie,
- 800 m<sup>3</sup> pour la présence gens du voyage à Vimory, soit une perte réelle de 35 479 m<sup>3</sup>, correspondant à **13,382 %**.

Le rendement du réseau de distribution est donc de **86,618 %**.

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 41 071 m<sup>3</sup>/175 100 m, soit : 0.2346.

L'indice linéaire des pertes en réseau est de 35 479 m<sup>3</sup>/175 100 m, soit : 0.203.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 60 %.

Le montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité pour l'exercice 2017 est nul.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées a été nul pour l'exercice 2017.

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 100 %.

## ***Financement des investissements***

### *Branchements en plomb*

Aucune conduite, ni branchement en plomb n'existe sur chacune des 4 Communes membres du SMAEP.

### *Etat de la dette du service*

Encours de la dette : aucun emprunt n'est inscrit au Compte Administratif 2017.

.../...



# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : Mairie - 36 Grande Rue - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Tél. Bureau 02 38 97 89 23 - Tél. Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 6/12

D07

<i>M. ROIGNEAU Christopher</i> <i>5 Impasse de la Pigeonnerie</i> <i>Chevillon sur Huillard</i>	pour ...  (parti en 2012)	209.28 €	au titre de 2013
<i>M. OMS Thierry</i> <i>14 Rue des Perrins – Vimory</i>	pour ...  (parti en 2013).	0.89 €	au titre de 2013
<i>Mme AUDUGÉ Adeline</i> <i>53 Grande Rue</i> <i>Chevillon sur Huillard</i>	pour ...  (partie en 2014).	12.66 €	au titre de 2014
<i>Mme RUSSO Eliane</i> <i>8 Chemin de la Botte Fourrée</i> <i>St Maurice sur Fessard</i>	pour ...  (partie en 2014).	8.44 €	au titre de 2015
<i>M. BIANCHI Ludovic</i> <i>3 Rue des Perrins – Vimory</i>	pour ...  (parti en 2013).	53.83 €	au titre de 2013
<i>Mme LEJAU Isabelle</i> <i>1 Rue du Château d'eau – Vimory</i>	pour ...  (partie en 2016).	21.10 €	au titre de 2016
<i>M. JOINT Beal</i> <i>1 Rue des Jonquilles – Vimory</i>	pour ...  (parti en 2016).	0.02 €	au titre de 2017
<i>M. BOURDELAT Christophe</i> <i>55 Route de Chailly</i> <i>Chevillon sur Huillard</i>	pour ...  (contrat en cours).	0.01 €	au titre de 2014
<i>Mme CREIGNOU Laetitia</i> <i>53 Grande Rue</i> <i>Chevillon sur Huillard</i>	pour ...  (partie en 2017).	16.88 €	au titre de 2016
<i>M. FAIRY René</i> <i>2 Le Préau – Vimory</i>	pour ...  (contrat en cours).	0.10 €	au titre de 2017
<i>M. MAGALDI Florian</i> <i>64 Route de la Chapelle</i> <i>Chevillon sur Huillard</i>	pour ...  (parti en 2013).	28.57 €	au titre de 2012
<i>Mme NUTTAL Chris Céline</i> <i>3 Rue Jean-Baptiste Patrauld</i> <i>Villemoutiers</i>	pour ...  (partie en 2017)	0.10 €	au titre de 2017
<i>M. MICHEL Paul</i> <i>31 Rue de l'Ancien Lavoir</i> <i>St Maurice sur Fessard</i>	pour ...  (contrat en cours)	0.10 €	au titre de 2017

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : Mairie - 36 Grande Rue - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Tél. Bureau 02 38 97 89 23 - Tél. Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 7/12

D07

<i>M. MOREAU Jean Michel</i>	pour ...	53.52 €	au titre de 2014
<i>17 Rue du Parc</i>	pour ...	50.64 €	au titre de 2015
<i>St Maurice sur Fessard</i>		=====	
<i>(parti en 2015)</i>		104.16 €	
<i>M. NHEM Vann</i>	pour ...	0.02 €	au titre de 2016
<i>4 Rue des Merisiers</i>			
<i>St Maurice sur Fessard</i>	(contrat en cours)		
<i>M. MICHAUT Rémi</i>	pour ...	16.88 €	au titre de 2013
<i>241 Route d'Orléans</i>			
<i>St Maurice sur Fessard</i>	(parti en 2013)		
<i>M. VILBERT Philippe</i>	pour ...	0.10 €	au titre de 2015
<i>62 Rue des Colombiers</i>			
<i>St Maurice sur Fessard</i>	(contrat en cours)		
<i>Mme DESSON Julie</i>	pour ...	40.00 €	au titre de 2013
<i>29 La Tuilerie - Villemoutiers</i>	(partie en 2013)		
<i>M. JANVIER André</i>	pour ...	0.01 €	au titre de 2016
<i>26 La Rouellerie - Villemoutiers</i>	(contrat en cours)		
<i>M. GREGOIRE Maurice</i>	pour ...	0.10 €	au titre de 2014
<i>11 Les Broses - Villemoutiers</i>	(contrat en cours)		
<i>M. MUSEAU André</i>	pour ...	0.10 €	au titre de 2017
<i>140 Route de Presnoy</i>			
<i>Chevillon sur Huillard</i>	(contrat en cours)		
<i>Mme BENHAMIDA Nalia</i>	pour ...	47.95 €	au titre de 2013
<i>3 Les Petites Veuves - Vimory</i>	(partie en 2013)		
<i>Mme BRINON Séverine</i>	pour ...	0.01 €	au titre de 2015
<i>38 Place Croix St Pierre - Vimory</i>	(contrat en cours).		
<i>M. BROHS David</i>	pour ...	8.44 €	au titre de 2015
<i>2 Rue des Champs Fleureaux</i>			
<i>Vimory</i>	(parti en 2017).		
<i>Mme MORTREUX Jacqueline</i>	pour ...	5.81 €	au titre de 2016
<i>22 Rue des Sorbiers - Vimory</i>	(partie en 2016).		
<i>M. LESAGE Patrice</i>	pour ...	0.10 €	au titre de 2014
<i>13 Chemin du Cas Rouge - Vimory</i>	(contrat en cours).		

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : Mairie - 36 Grande Rue - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Tél. Bureau 02 38 97 89 23 - Tél. Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 8/12

D07

Cette dépense, **d'un montant total de 808.21 €** sera mandatée à l'article 6541 en *Section Exploitation*.

Concernant les autres créances non admises en non-valeurs, les élus tenteront une action par courrier ou directement auprès des abonnés concernés.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération.

## **MODIFICATION DU MONTANT DU DROIT D'ABONNEMENT (D12)**

En référence au droit d'abonnement institué selon délibération D24 du 12 Septembre 2001 pour un montant H. T. de 30.52 €,

Considérant la modification du droit d'abonnement suite à augmentation du taux de TVA à 20 % à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 selon délibération D08 du 30 Janvier 2014,

Vu le nombre croissant des créances impayées par les abonnés suite aux résiliations de contrat,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier le montant du Droit d'Abonnement qui devient 41.67 € H.T. assujetti à une T.V.A. de 20 %, **soit 50.00 € T.T.C.**

PROPOSE d'appliquer ce nouveau montant de 50.00 € T.T.C. à compter du **1<sup>er</sup> Juin 2018**.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer les formalités nécessaires à cette opération.

## **ANALYSE PROPOSITION DE REMPLACEMENT DE L'ARMOIRE ELECTRIQUE AU CHÂTEAU D'EAU DE CHEVILLON SUR HUILLARD :**

Monsieur le Président donne lecture de la proposition du 8 Février 2018 d'AGRISERVICE IRRIGATION à St Benoît sur Loire, dont le montant total HT de la prestation s'élève à ... 8 544.60 €, soit ... **10 253.52 € TTC**.

Sachant que ces travaux seront prévus début 2019, les élus souhaitent consulter un autre organisme pour cette opération qui sera analysée à nouveau au Conseil de fin d'année 2018.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DRESSÉ PAR Mme BRÉGÈRE-MAILLET - LE TRÉSORIER RECEVEUR (D08)**

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de *Madame BURGEVIN Christiane, doyenne d'âge*,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2017** et les décisions modificatives s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : Mairie - 36 Grande Rue - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Tél. Bureau 02 38 97 89 23 - Tél. Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 9/12

D08

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2017** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2017**, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (D09)**

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 10 suffrages exprimés dont 10 voix *Pour*, 0 voix *Contre* et 0 *Abstention*, pour les résultats cumulés ci-après :

	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
<u>Section FONCTIONNEMENT</u>	399 770.76 €	372 093.63 €	+ 27 677.13 €
<u>Section INVESTISSEMENT</u>	68 761.21 €	31 977.74 €	+ 36 783.47 €
	=====	=====	=====
	<b>468 531.97 €</b>	<b>404 071.37 €</b>	<b>64 460.60 €</b>

Après délibération, le Conseil Syndical :

- . CONFIRME le vote du compte administratif 2017, pour les résultats cumulés mentionnés ci-dessus, et
- . CERTIFIE que Monsieur le Président étant sorti de la séance, le compte administratif 2017 a été présenté en séance conformément à la réglementation sous la présidence de *Madame BURGEVIN Christiane, doyenne d'âge*.

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : Mairie - 36 Grande Rue - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Tél. Bureau 02 38 97 89 23 - Tél. Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 10/12

## ANALYSE DES PROPOSITIONS RELATIVES À L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU MICRO-ORDINATEUR (D13)

Vu la nécessité d'acquérir un nouveau micro-ordinateur dédié à la facturation d'eau potable compatible avec le terminal portable des relevés annuels des compteurs,

Considérant les 3 propositions remises en séance de la part de :

- ASMI à Villemandeur (repreneur de la clientèle de ACSIG) selon devis No DE152581 et DE152661 des 05.02 et 21.02.2018 avec fourniture supplémentaire d'une carte graphique ASUS pour compatibilité écran dont le montant total de l'ensemble H.T. s'élève à ... 737.32 € (soit 884.78 € T.T.C.), avec clonage pour virtualisation du disque en Windows XP compatible avec le terminal portable Psion Workabout pour relève des compteurs pour un montant H.T. de ... 140.00 € (soit 168.00 € T.T.C.)
- BERGER-LEVRAULT à Boulogne Billancourt selon devis No DV0466653-1 du 08.02.2018, pour un montant total H.T. de ... 1 224.00 € (1 468.80 € T.T.C.), avec transfert des données et configuration en réseau des 2 postes pour 380.00 € H.T. (soit 456.00 € T.T.C.), et Terminal mobile Anyquest Itron compatible Windows 10 pour un montant H.T. de ... 3 653.00 € (4 383.60 € T.T.C.) avec prestation de formation s'élevant à ... 1 050.00 € H.T. (1 260.00 € T.T.C.),
- D-CLIC Informatique à Montargis selon devis No DE18055 du 12.02.2018, dont le montant total H.T. s'élève à ... 815.04 € (978.05 € T.T.C.), ou selon devis DE180056 du 12 02 2018 pour 1 063.73 € H.T. (1 276.48 € T.T.C.) avec écran 21.5" et tablette Samsung Galaxy IP68 pour relève compteur d'un montant H.T. de 641.00 € (soit 769.20 € T.T.C.).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de retenir la proposition de ASMI à Villemandeur pour dont le montant s'élève à ... 737.32 € H.T. (soit ... **884.79 € T.T.C.**), dont la dépense sera imputée à l'article 218 en *Section Investissement*, avec un clonage pour virtualisation du disque en Windows XP pour la compatibilité du Terminal portable Psion Workabout destiné au relevé des compteurs d'eau s'élevant à un montant H.T. de ... 140.00 € (soit **168.00 € T.T.C.**) dont la dépense sera mandatée à l'article 6156 en *Section Exploitation*.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer toutes les formalités nécessaires à cette opération.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (D10)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation,

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : Mairie - 36 Grande Rue - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Tél. Bureau 02 38 97 89 23 - Tél. Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 11/12

D10

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

. DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Report de fonctionnement R002	...	<b>109 597.48 €</b>
- Report d'investissement R001	...	<b>611 271.36 €</b>

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018** (D11)

Monsieur Le Président a présenté le projet de Budget Primitif 2018, qui a été adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 11 suffrages exprimés dont 11 voix *Pour*, 0 voix *Contre* et 0 *Abstention*, pour les montants cumulés ci-après :

	<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
<u>Section EXPLOITATION</u>	500 845.61 €	500 845.61 €
<u>Section INVESTISSEMENT</u>	670 804.64 €	670 804.64 €
	=====	=====
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET</b>	<b>1 171 650.25 €</b>	<b>1 171 650.25 €</b>

Après délibération, le Conseil Syndical CONFIRME l'adoption du Budget Primitif 2018 dans son intégralité, voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017, après le vote du compte administratif 2017.

## **QUESTIONS DIVERSES**

. Monsieur SAWIKOWSKI :

- Evoque les travaux de branchement relatifs aux 10 unités de vie à Chevillon sur Huillard, selon devis établi pour LOGEM LOIRET, pour lequel il conviendrait de demander à cet organisme un acompte correspondant au montant du matériel à approvisionner par le SMAEP. M. BOURILLON contactera le chargé de cette opération chez LOGEM LOIRET.
- Sensibilise le Conseil sur les travaux importants engagés dans les 4 Communes, et demande l'aide des agents techniques communaux, notamment pour le lotissement de l'Ancien Lavoir à St Maurice sur Fessard. Les élus donnent leur accord sur cette aide.
- Fait part au Conseil d'une requête de Mme DASSE-HARTAUT domiciliée 1 Les Petites Veuves à VIMORY concernant une consommation excessive en 2017 pour laquelle elle ne souhaite pas régler la totalité.

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : Mairie - 36 Grande Rue - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Tél. Bureau 02 38 97 89 23 - Tél. Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 12/12

Considérant qu'une fuite doit exister dans son logement, le SMAEP ne revient pas sur sa facture et lui adressera une réponse en lui conseillant de faire réparer la fuite par un plombier, et de se rapprocher de la Trésorerie de Montargis pour établir un échéancier de paiement.

- . Monsieur le Président informe le Conseil de la réussite de Mme DEMOL au concours de Rédacteur Territorial pour la session 2017. Après concertation, les élus s'accordent à nommer Mme DEMOL Chantal dans ce nouveau grade au 1<sup>er</sup> Avril 2018.

## **CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL (D05)**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

À l'issue de la réussite d'un Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe au concours de Rédacteur Territorial 2017,

Considérant que cet agent exerce déjà les fonctions inhérentes au grade de Rédacteur,

Vu l'avis de principe favorable du Comité Technique du 7 avril 2015 portant sur l'évolution de carrières des agents

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la création d'un poste de Rédacteur Territorial** permanent à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires, **à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018.**

- **PRÉCISE** que l'agent sera en qualité de Stagiaire pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018.

- **MODIFIE** le tableau des emplois de la filière administrative **en supprimant le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe** à temps non complet de 29h/35 h à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018.

- **PROPOSE** d'inscrire au budget primitif les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent ainsi nommé dans le nouveau grade.

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir les formalités nécessaires à cette création de poste, avec l'arrêté de nomination à acter.

- . Les élus s'accordent sur la date du prochain Conseil Syndical fixée au **Mardi 29 Mai 2018 à 18 h 30.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quinze minutes.*